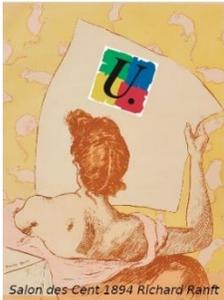


# FSU INHA #08



Edito avril 2024

## Les coupes budgétaires

En février, le gouvernement a annoncé 10 milliards d'euros d'économie décidés par décret, dont 900 millions pour l'Enseignement supérieur et 200 millions pour le ministère de la Culture. Cette réduction budgétaire

drastique était l'un des motifs de revendication de la journée intersyndicale de grève dans la fonction publique du 19 mars dernier. Cela s'ajoute aux revendications salariales pour tenter de compenser une inflation galopante, le pouvoir d'achat des agents ne faisant que dégringoler ces dernières années.

A la bibliothèque de l'INHA, d'autres motifs de mécontentement s'y sont ajoutés, qui peuvent expliquer le nombre important de grévistes et le succès de cette journée de mobilisation, marquée par la fermeture de la salle de lecture. Le fonctionnement du service public repose en grande partie sur les moniteurs et monitrices étudiant.e.s et les collègues de catégorie C, qui comme tous les agents de la fonction publique ont vu baisser leur pouvoir d'achat. Les conditions de travail se dégradent également, en raison notamment de l'écart croissant entre la hausse de l'activité et la baisse de moyens humains pour faire fonctionner le service public en salle Labrouste.

### Quelques chiffres (depuis 2022) :

Inscrits : + 34 % ; Entrées : + 30 %  
Nombre de places de lecteurs : + 15 %  
Communication magasins fermés : + 17%  
Libre Accès : à ranger en permanence par les ME  
Nombre de ME : - 8% ! Cherchez l'erreur !

## Tribune des moniteurs et monitrices du SSP

*La FSU INHA partage ce message des monitrices et moniteurs étudiants du Service des services aux publics du DBD, initialement adressé à l'ensemble de la bibliothèque le 6 février dernier, et dont l'envoi sur les listes de diffusion de la bibliothèque a été refusé.*

Chères collègues, chers collègues,

Depuis plusieurs mois, la bibliothèque est extrêmement fréquentée, souvent saturée et le lectorat très solliciteur. Chaque agent.e. opérant des missions de service public le sait.

Cependant, avant même que la majorité d'entre nous soient embauché.e.s, les moniteurs et monitrices alertaient déjà sur le manque d'effectif qui met en péril leur mission de service public. En 2017, dans une salle Labrouste plus restreinte que ce qu'elle est aujourd'hui, 30 moniteur.ice.s assuraient la continuité du service. En 2024, après une augmentation du nombre de places assises et des chiffres de la fréquentation post-covid, nous sommes 24. Chaque journée est donc compliquée par ces deux phénomènes concomitants : d'une part l'augmentation de la fréquentation, d'autre part la baisse des effectifs.

Le mardi est notamment le jour de la semaine où le plus de lecteur.ice.s fréquentent nos murs. Chaque mardi, avec un effectif « normal », nous peinons à ne pas crouler sous les demandes et les ouvrages. Nous estimons donc être en sous-

effectif, ce qui a également des conséquences sur la charge de travail de nos collègues C amenés à assurer des permanences de SP supplémentaires au détriment de l'avancement de leur travail interne.

Nous sommes régulièrement en saturation dès 14h, et il suffit d'une ou deux absences liées à de légitimes problèmes de santé pour que notre effectif soit réduit à 4 moniteur.ice.s pour la fermeture. Le 6 février 2024, 2 agents C ont prolongé leur journée au pied levé afin d'assurer la continuité du service : nous tenons à les en remercier, ainsi que les autres agent.e.s, pour leur soutien et aide fréquente. Nous estimons que cette tension est anormale. Nous tenons à signaler que dans d'autres établissements recevant du public, ce manque d'effectif et ces difficultés répétées entraîneraient une fermeture anticipée. Les fins de journées sont donc régulièrement compliquées : entre navettes incessantes d'ouvrages à ranger dès 16h et les demandes du public.

Nous tenons à alerter sur notre état de fatigue actuel – plusieurs d'entre nous ont des douleurs physiques clairement dues à ces efforts : au dos, aux genoux, aux poignets. Cela se conjugue à des exigences académiques qui vont croissant en cette fin d'année. Nous ne cesserons de le rappeler : notre priorité demeure nos études et notre réussite professionnelle.

Nous vous prions toutes et tous de prendre en compte cet appel, et espérons pouvoir compter sur votre soutien auprès de la hiérarchie afin de remédier à cette situation. Il devient difficile pour certain.e.s moniteur.ice.s d'envisager de continuer dans ces conditions tendues.

Les moniteurs et monitrices du SSP.

## Quel nouveau décret pour l'INHA ?

Le 29 février dernier, la CGT et la FSU de l'INHA conviaient tous les personnels à une heure mensuelle d'information pour parler du projet de refonte du décret de 2001 portant création de l'INHA.

Ce projet de décret redéfinit notamment la composition du Conseil d'administration (CA) et du Conseil scientifique ainsi que leurs prérogatives, la durée des mandats des directeurs de département et du directeur général, l'organisation et le recrutement des emplois scientifiques.

Il est aussi présenté comme une manière de régler des problèmes spécifiques soulevés depuis plusieurs années tels que le cadre d'emploi et de rémunération des pensionnaires et des chargés d'études et de recherche (CER) de 4ème année ou l'organisation et le temps de travail des CER (impact sur la recherche et la production de ressources).

Un débat était nécessaire sur ce projet rédigé sans concertation et suscitant des inquiétudes légitimes. Les personnels se sont donc déplacés en nombre pour écouter, s'informer et échanger.

Le 13 mars s'est tenu un CA. A l'ouverture de la séance, en présence d'une délégation de collègues venus soutenir l'initiative, une élue CGT a lu une déclaration liminaire intersyndicale des représentants du personnel (toutes instances confondues) pour interpeller les tutelles sur la rémunération des pensionnaires et des CER de 4ème année fixé par l'arrêté du 25 avril 2002 resté inchangé depuis 22 ans.

La rémunération d'un pensionnaire est inférieure à celle d'un post doctorant et largement inférieure, à fonction équivalente, à celle d'un maître de conférence. Quant aux CER, ils perdent 20% de leur salaire en arrivant en 4ème année après la fin de leur contrat doctoral. Cela concerne 10 personnes donc pas de quoi grever le budget du ministère.

La représentante du MESR a déclaré que le ministère avait donné son accord de principe et était dans l'attente de la validation du ministère de l'économie et des finances pour produire un nouvel arrêté avant l'été.

Depuis rien de nouveau. Le flou continue de régner et des bruits circulent dans les couloirs...

## Comptes rendus d'instances

*Quelques informations supplémentaires par rapport aux Flash info :*

### Commission de formation du 31 janvier 2024

Compte personnel formation : prenant la suite du DIF (droit individuel à la formation), le CPF est un crédit annuel d'heures de formation professionnelle. Conformément aux textes officiels (<https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/F18090>), ce droit à formation s'exerce prioritairement sur temps de travail. Une campagne d'information à destination des personnels et des encadrants va être mise en œuvre pour que l'information soit connue de toutes et tous **avant les entretiens professionnels.**

### Comité social d'administration du 5 février 2024

Demande de la FSU de remplacer les recrutements de vacataire par des contrats occasionnels plus respectueux des droits sociaux. D'après la Direction générale, ce type de contrat est également soumis au plafond d'emploi.



## Caisse de grève

L'association Personnel de l'INHA en lutte a été créée en 2023 au moment de la mobilisation contre la réforme des retraites.

La caisse de grève créée à cette occasion est toujours active. Si vous avez fait grève dernièrement et souhaitez demander une indemnisation, vous pouvez vous adresser à [inhaenlutte@proton.me](mailto:inhaenlutte@proton.me)

Merci d'adresser votre demande avant le 20 avril. Elle restera anonyme.

Si vous souhaitez soutenir les collègues en contribuant à la caisse de grève, elle a été réactivée :

<https://www.cotizup.com/caissedegreveinha>



## Dates prévisionnelles des instances 2024

CSA	16 mai 2024
Conseil scientifique	14 juin 2024
Conseil d'administration	19 juin 2024

Si vous souhaitez nous contacter pour une question, une information, une contribution, une adhésion, une seule adresse : [bureau-fsu@inha.fr](mailto:bureau-fsu@inha.fr)